

**VILLE DE TARARE
RHONE**

SRH 23058

DELEGATION D'ETAT CIVIL A UN AGENT COMMUNAL

Le Maire de Tarare,

Vu, les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales, ayant trait à la délégation des fonctions d'état civil à des agents communaux,

Considérant qu'il y a lieu d'utiliser cette faculté donnée par le code des communes afin de faciliter les rapports entre les administrés et l'administration,

Vu, l'arrêté du 18/01/2023 nommant Madame Virginie MAINAND dans le grade d'adjoint administratif, titulaire

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Virginie MAINAND, née le 15/07/1992, adjoint administratif au service population, est déléguée dans les fonctions d'officier de l'état-civil dans la limite des attributions fixées par l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales, et rappelées à l'article 2 ci-après, du présent arrêté.

ARTICLE 2 : A compter de ce jour, Madame Virginie MAINAND est habilitée à procéder aux opérations d'état civil, limitativement énumérées ci-dessous :

- Réception, enregistrement et rédaction des actes sur les registres d'état civil :
 - * des déclarations de naissances et des reconnaissances d'enfants naturels,
 - * des déclarations de changements de noms et de prénoms et complétude des actes d'enfant né sans vie,
 - * des déclarations de décès et d'enfant né sans vie,
 - * des transcriptions de décès, des jugements de divorce,
 - * des dossiers de mariage,
 - * apposition des mentions en marge des actes d'état civil et envois des mentions,
 - * rectification matérielle des actes d'état civil,
 - * enregistrement, modification et dissolution des PACS (Pactes civil de solidarité),
 - * délivrances des copies, extraits d'état civil quelle que soit le nature des actes,
- Légalisations de signature,
- Certifications conformes des documents.

ARTICLE 3 : la délégation donnée par le présent arrêté est exercée sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est :

- transmis au représentant de l'Etat
- notifié à l'agent.

Tarare, le 31 janvier 2023

Notifié le
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte